

La vice-présidence du secteur des services sociaux

Les fonctions de la vice-présidence du secteur des services sociaux sont les suivantes :

- Être responsable des dossiers professionnels des membres provenant du secteur des services sociaux;
- Collaborer avec les personnes vice-présidences responsables au règlement des litiges ou des griefs lors de l'enquête des griefs ou des litiges concernant les membres provenant du secteur des services sociaux;
- Participer au comité des relations du travail avec la présidence et la vice-présidence responsable au règlement des litiges ou des griefs dans les dossiers concernant les membres provenant du secteur des services sociaux;
- Être responsable du bon fonctionnement de tout dossier particulier qui peut lui être confié par le comité exécutif;
- Voir au suivi des dossiers de VPP à l'intérieur de son secteur d'activité;
- Participer au suivi des projets en organisation du travail.